

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

A l'initiative de la personne ou de l'entreprise
Après signature d'une convention tripartite

ETAPE 1 : ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE

- ⇒ Resituer la demande de certification du candidat dans son projet professionnel et personnel
- ⇒ Formaliser ses motivations
- ⇒ Mesurer l'impact de la mise en œuvre d'une démarche VAE

ETAPE 2 : ANALYSE DESCRIPTIVE DES ACTIVITES

- ⇒ Inventorier ses expériences professionnelles
- ⇒ Choisir avec l'accompagnateur celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel du diplôme ou du titre visé
- ⇒ Décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte des activités et des procédures mises en œuvre

ETAPE 3 : ASSISTANCE A LA DESCRIPTION ECRITE DES ACTIVITES

- ⇒ Cette étape peut s'effectuer en partie à distance (courriel, fax etc.).
- ⇒ L'accompagnateur se montre disponible pour faciliter le travail d'écriture.

Rencontre de professionnels pour aider à la description des activités, recherche d'information.

ETAPE 4 : PREPARATION DE L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

- ⇒ Le candidat doit parvenir à verbaliser les éléments instruits au dossier, et la logique de sa démarche.
- ⇒ Une simulation de jury est proposée avec des professionnels.

Un entretien de suivi, après délibération du jury, est proposé pour permettre au candidat d'envisager la suite à donner en cas de non validation ou de validation partielle.

contact@emploiconseil.fr

3 rue du Jardin Botanique – 27000 Evreux ☎ 02 32 33 92 90

4 rue Grand Feu – 76100 Rouen ☎ 02 35 07 52 95